

Mobilité

Nathan Stenier
nstenier@evere.brussels
tél. 02 247 64 38
fax 02 245 50 80

Claire Finné
Avenue Jules Bordet, 50
1140 BRUXELLES

date
référence evere – EP/NM/RV/2019_QEfinne

concerne Question écrite relative à l'instauration de rues cyclables et de zones résidentielles.

Madame Finné,

En réponse à votre mail dd 28.04.2020, veuillez trouver ci-dessous réponse à vos questions.

Y a-t-il une proposition pour des zones résidentielles à Evere ?

La commune a choisi de ne pas s'inscrire dans ce projet de la Région, qui propose des infrastructures provisoires, dans le cadre d'un déconfinement progressif. Par contre, il n'est pas du tout exclu, bien au contraire, d'envisager l'installation d'une telle zone dans une rue ou un quartier spécifique, en concertation avec les habitants concernés, après examen de la situation.

Pourrait-on créer pour cet été des rues piétonnes permettant aux enfants de jouer ?

Nous n'envisageons pas de le faire dans la mesure où la commune compte actuellement bon nombre d'espaces de jeu et que nous ne considérons pas que la voie publique en soit une.

Quelles sont les rues cyclables que vous avez proposées à la Région ?

Voici la liste des rues proposées à la région :

- *Avenue H. Conscience, entre la rue du Tilleul et la chaussée d'Haecht (noyau commerçant, magasins d'alimentation)*
- *Avenue Notre-Dame, entre le square S. Hoedemaekers et la chaussée d'Haecht*
- *Rue du Doolegt (Parc du Doolegt, proximité de la Promenade Verte, école)*
- *Rue de la Marne, entre rue de Paris et rue du Doolegt (Parc du Doolegt)*
- *Rue de Picardie, entre la rue Stroobants et la rue du Doolegt, (Parc du Doolegt)*
- *Rue de l'Arbre Unique (Parc du Complexe Sportif, Promenade verte)*
- *Avenue des Ancien combattants, entres l'av. C. Permeke et l'av. des Loisirs (entrée du Parc du Complexe Sportif)*
- *Avenue C. Permeke, entre la rue F. Léger et l'avenue des Anciens Combattants (Ecoles, Parc du Complexe Sportif)*
- *Rue de Paris entre la place de la Paix et la chaussée d'Haecht*

- Avenue Plaine d'Aviation, entre la chaussée d'Haecht et la rue de Paris (ICC et Promenade Verte)
- Avenue L. Grosjean, entre la rue Colonel Bourg et la chaussée de Louvain (ICR, Commerces alimentaires)
- Rue L. Vandenhoven, entre Houtweg et la place Saint-Vincent. (boulangerie, parc Bon Pasteur)
- Rue Stroobants entre rue du Tilleul et rue Carli (ICR et Promenade Verte, Parc Bon Pasteur)
- Rue A. De Boeck, entre la rue du Tilleul et le boulevard Léopold III (ICR)
- Rue G. Kurth, entre le boulevard Léopold III et la rue du Tilleul (ICR)
- Rue P. Mattheussens, entre la rue P. Van Obberghen et la rue du Tilleul (ICC, école)
- Rue W. Van Perck, entre la rue Stuckens et la chaussée d'Haecht (école et crèche)
- Rue P. Van Obberghen, entre la chaussée d'Haecht et la rue E. Stuckens (école, future crèche)
- Latérale de l'avenue des Anciens Combattants, au niveau de la rue P. Dupont (3 écoles)
- Avenue de l'Optimisme entre l'av. H. Dunant et la rue du Frioul (ICR)
- Avenue V. Van Gogh, entre le boulevard Léopold III et la rue F. Léger
- Avenue H. Matisse, prolongement dans l'Allée du Languedoc, l'Allée de Provence et Clos de l'Oasis, jusqu'au boulevard Léopold III, avant la limite communale
- Avenue des Olympiades
- Avenue du Pentathlon
- Rue de la résistance, entre la rue du Tilleul et la rue J.-B. Mosselmans (école)
- Rue Père Damien (école)
- Avenue du Cimetière de Bruxelles, entre av. des Anciens Combattants et l'av. F. Guillaume (école)
- Rue G. de Lombaerde (école)
- Rue des Deux Maisons (école)
- Avenue de la Quiétude (école)

Pourrait-on mettre en place des mesures concrètes pour réduire le trafic de transit dans certains quartiers ?

La réduction du trafic de transit, par la mise en place de dispositifs, doit être autant que possible le résultat d'une étude de mobilité à l'échelle d'un quartier. Cela nécessite, entre autre, des comptages en situation « normale ».

Néanmoins, le collège pourrait décider de prendre des mesures provisoires telles que la mise en sens unique ou la fermeture d'un accès de rue en phase de (dé)confinement. On

pourrait alors envisager d'évaluer ces mesures par après en concertation avec les riverains et services de police.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:
Par ordonnance:

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

Dirk Borremans
Secrétaire Communal

Pascal Freson
Echevin de la mobilité